

ABONNEMENT.

Sommaire : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et DULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 Avril 1876.

Chronique générale.

PÉTITION EN FAVEUR DE L'AMNISTIE.

Nous avons dit hier que, dans une réunion privée tenue sous la présidence de M. Harant, président du conseil municipal de Paris, il avait été décidé qu'un vaste pétitionnement serait organisé sans retard en faveur de l'amnistie.

Voici le texte de la pétition qui se signe : A Messieurs les députés, à Messieurs les sénateurs.

Messieurs, Les soussignés, habitants de Paris et des départements,

Après avoir pris connaissance des propositions d'amnistie déposées sur les bureaux du Sénat et de la Chambre des députés, ainsi que de la discussion des bureaux, des commissions parlementaires et des rapports faits au nom de ces commissions ;

Considérant que c'est à tort que l'amnistie a été présentée comme « une faiblesse et comme une réhabilitation des plus déplorables excès, » et repoussée au nom du sentiment général de la nation et de l'intérêt du gouvernement républicain lui-même ;

Considérant que c'est également à tort que l'on s'est prévalu, en cette occasion, d'une prétendue opinion des campagnes opposée à celle des grands centres, au risque de réveiller ce déplorable antagonisme sur lequel les royalistes et les hommes de l'Empire comptaient principalement, en 1874, pour arriver à renverser la République ;

Considérant que la nature exceptionnelle des événements qui ont précédé la

Commune, les souffrances et les déceptions du siège de Paris, la crainte très-fondée du renversement de la République et l'appréhension d'une misère apportée par la guerre et encore aggravée par la brusque suppression du prêt de la garde nationale et par les lois sur les arrérages des loyers et l'échéance des billets de commerce, avaient jeté tous les esprits dans une exaltation inévitable ;

Considérant que l'amnistie, acte de confiance et de force, est commandée par l'état actuel des choses, par la justice et par l'intérêt national ;

Considérant, enfin, qu'une mesure qui peut rallier tous les Français, rassurer les familles et faire oublier les maux de la guerre étrangère et de la guerre civile, ne peut qu'affermir la République, en enlevant à ses pires ennemis un prétexte pour la dénigrer, et doit en conséquence être accueilli avec faveur par tous les patriotes ;

Par ces motifs, demandent au Sénat et à la Chambre des députés de voter l'amnistie.

Paris, le 24 avril 1876.

On lit dans la République française, à propos de la note de l'Agence Havas qui dément que le gouvernement soit disposé à accepter sur la question d'amnistie aucun amendement aux conclusions du rapport de M. Leblond :

« Quel est ce ton de mercuriale ? Que signifie cette leçon que l'Agence de renseignements se permet de donner à la presse ? Elle reproche aux journaux de revenir sur la grave question de l'amnistie ; mais quand donc cette question a-t-elle été tranchée ? L'opinion n'en est-elle pas saisie et la décision des deux Chambres n'est-elle pas suspendue ? Sait-on dans quel sens les représentants du pays se prononceront ? et, dans ces conditions, la presse n'a-t-elle pas le droit, le devoir de rechercher et de publier tous les documents qui peuvent éclairer un sujet aussi important et sont appelés à for-

mer, lorsque l'heure de la discussion sera venue, comme le dossier même de l'affaire ? Et ce dossier, s'il est complet, ne modifiera-t-il pas, peut-être, l'opinion du gouvernement ? »

Si l'on avait quelque doute sur les intentions des communards, leur journal le plus autorisé, l'Ami du peuple, de Liège, nous édifierait complètement sur la façon dont, une fois maîtres du pouvoir, les « chers exilés » pratiqueraient l'oubli de leur défaite.

Voici comment s'exprime l'Ami du peuple à ce sujet :

« Si les amnistiés rentrent en France, ils doivent rentrer hautains et dédaigneux, avec le drapeau de la Commune courageusement déployé.

... De quels châtiments doit-on punir de tels crimes ? J'espère que la prochaine révolution nous le dira en appliquant à nos ennemis la peine du talion : Oeil pour oeil, dent pour dent. — Les Versaillais nous ont fait 230,000 victimes, il nous faut 230,000 têtes ! »

Un grand nombre d'élections pour les conseils généraux ont eu lieu dimanche ; elles ont été toutes républicaines et en majeure partie radicales.

Parmi les quatre radicaux élus à Lyon pour faire partie du conseil général du Rhône, figure le citoyen Ferrer qui, dans sa profession de foi, a déclaré qu'il aspirait :

- A l'amnistie pleine et entière ; A la liberté absolue de la presse ; A la liberté de réunion ; A la liberté municipale ; A l'élection de toutes les fonctions publiques ; A la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; A la révision des codes et de l'impôt ; A l'impôt sur le revenu par la suppression des impôts indirects, des douanes et de l'octroi ; Au rétablissement de la garde civique ;

A l'établissement des tribunaux populaires ;

- A l'abolition de la peine de mort ; A l'arbitrage international ; A la solidarité humaine.

Ce programme est calqué sur celui de tous les intransigeants, mais on y trouve un article nouveau : le rétablissement de la garde nationale. C'était en effet une lacune qu'il importait de remplir, et au citoyen Ferrer revient l'honneur de l'avoir comblée.

Le Credo radical est maintenant complet.

A Nîmes, M. Ad. Pieyre a succombé devant la candidature Auguier. Les conservateurs ont bravement lutté ; leur candidat a obtenu 2,000 voix contre 2,700 données à son concurrent.

M. RICARD ET LES ADMINISTRATEURS DES DEUX-SÈVRES.

On écrit du département des Deux-Sèvres :

« Le département des Deux-Sèvres est certainement le département qui a eu le plus à souffrir du dernier mouvement préfectoral.

On peut se demander ce que le pays gagne à ces différents changements, si ces destitutions sont des mesures purement administratives ? Certainement non, mais la question des inconvénients de l'instabilité du personnel préoccupe peu les chefs du parti républicain : ils veulent profiter de l'heure présente, satisfaire certaines rancunes, complaire à certaines amitiés. Aussi le poids de la colère de M. Ricard s'est-il appesanti d'une façon plus particulière sur le département mal appris qui l'avait repoussé aux élections.

Nous avons l'heur de posséder M. le ministre de l'intérieur : quatre de nos administrateurs ont été remplacés.

M. Ricard a été battu de 4,500 voix : M. le marquis d'Auray est aussitôt révoqué. M. d'Auray pourtant tombe sans peur et sans reproche ; administrateur émérite, catholique dans toute l'acception du mot, il n'était

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA JUIVE.

(Suite et fin.)

Cinq jours s'écouleront.

La malheureuse petite communauté, transie de froid et tourmentée par la faim, regardait avec angoisse le sac de provisions où il ne restait plus rien, et la sombre mer qui l'entourait de tous côtés.

Thomas prit sa pique, et d'une voix caressante appela à lui le chien. Mais le pauvre animal, comme s'il eût pressenti le danger qui le menaçait, se serra contre Rose.

Viens, Netho, viens, répéta le paysan. Et, voyant que le chien n'obéissait pas, il s'avança vers lui pour le saisir.

Rose l'arrêta. Laissez, lui dit-elle, laissez à cette pauvre bête ses chances de vie. Le Seigneur aura peut-être pitié de vous et vous enverra du secours.

Thomas, dont la souffrance avait irrité le caractère naturellement assez doux, répondit brutale-

ment à ces touchantes remontrances de la jeune femme ; et malgré elle il allait s'emparer de l'animal qu'il convoitait, quand Maddis à son tour l'arrêta :

— Cette femme a raison, lui dit-il ; pas une chrétienne n'aurait mieux parlé. Je voudrais que tous les chrétiens se montrassent aussi patients qu'elle dans les jours d'affliction. Ne la chagrine donc pas, et laisse-lui ce chien.

Rose leva les yeux avec un sentiment de reconnaissance sur la ronde, pâle, grossière figure du bon Maddis, tandis que le chien, couché tout près d'elle, lui léchait les mains.

Un instant après, on eût dit que Dieu avait entendu son appel : Maddis prit un phoque. Il n'en fallait pas plus pour que les pauvres gens échappassent aux horreurs de la faim.

Depuis plusieurs jours, ils voguaient constamment dans la même direction.

D'après les calculs de Maddis, ils devaient se trouver à la hauteur de la ville de Pernau.

Tout-à-coup le vent changea, le froid devint très-vif, et la neige tombait en abondance.

Les vagues, soulevées par le vent, se précipitaient avec impétuosité contre leur flot et en sapaient les bords.

Peu à peu, ils voyaient diminuer ce terrible radeau de glace qui pourtant était leur dernier moyen de salut.

Bientôt il ne leur resta plus qu'un espace d'environ trente pieds, qu'ils traversaient sans cesse à grands pas d'une extrémité à l'autre et en agitant les bras pour raviver la circulation du sang dans leurs membres engourdis.

Le juif était couché au centre de cette fatale embarcation, dans un état d'insensibilité que sa malheureuse femme se surprenait quelquefois à lui envier.

Le huitième jour enfin, une côte élevée leur apparut à l'horizon.

Les trois infortunés la saluèrent avec des cris de joie.

Un changement dans leur situation leur semblait un bonheur inespéré.

Et pourtant, comment pouvaient-ils s'abandonner à l'espoir de franchir la longue distance qui les séparait de ce riant rivage ?

Comment compter sur les vents et les courants qui, depuis une mortelle semaine, avaient d'heure en heure si cruellement trompé leurs vœux ?

Mais il leur était si doux d'oser encore concevoir quelque espérance, de se reposer de leurs angoisses, ne fût-ce qu'un instant et par l'effet d'un prestige trompeur !

Comment auraient-ils pu détourner leurs yeux et leur pensée de la perspective qui tout-à-coup les fascinait, se refuser à eux-mêmes une idée de consolation ; et se condamner à un impitoyable

raisonnement, quand ils entrevoyaient la fin de leurs maux ? non, c'était impossible.

Le soleil se leva. Le froid était intense, et peu à peu les lignes de la côte devenaient plus distinctes.

Cependant, à midi, la mer se calma, l'flot ne fut plus que très-lentement entraîné par les vagues, et vers le soir il resta stationnaire.

A l'horizon disparaissait, dans les voiles de la nuit, le rivage lointain qui leur promettait le repos, la chaleur, le toit hospitalier, la vie ; et ce rivage tant désiré, ils ne pouvaient plus l'atteindre.

Les amères paroles du désespoir s'échappèrent de leurs lèvres, et le pieux Maddis lui-même tomba sur la glace dans le dernier état de prostration.

Cette année-là, l'hiver dura plus longtemps que de coutume. Ce ne fut qu'au commencement de mai que les ruisseaux furent dégelés, et qu'au fracas des blocs de glace se brisant l'un contre l'autre sur les rives du golfe succéda le murmure des vagues.

Pendant ce temps, les habitants de la maison du rocher continuaient leur paisible existence.

Le petit Mathias allait, venait, sautait gaiement et se faisait aimer de tous les gens du logis. La plupart du temps, il était avec les enfants de la châtelaine.

pas homme à seconder le ministre dans la tâche difficile qu'il a entreprise : celle de nous faire aimer sa République.

» Cette révocation est pour M. d'Auray un titre de gloire et pour nous tous une grande perte.

» A Bressuire, M. le marquis de La Rochejaquelein a été élu contre M. Bernard, parent du député radical M. Antonin Proust; il est prouvé que le sous-préfet ne s'est pas occupé de l'élection, rien n'y fait : M. Béraud, légitimiste et catholique, est révoqué. M. le ministre compte sans doute que le nouveau sous-préfet fera triompher M. Bernard aux futures élections; nous croyons, au contraire, ici, que l'arrivée de ce fonctionnaire servira notre cause. M. Béraud était aimé de tous, il emporte des regrets unanimes, et les électeurs de Bressuire protesteront contre sa destitution en nommant une seconde fois M. de La Rochejaquelein.

» A Melle, M. Aymé de la Chevrière a eu 1,200 voix de majorité : son élection est invalidée. Vite un autre sous-préfet, et M. Vitalis est envoyé en Algérie. M. Vitalis, pourtant, laisse dans l'arrondissement les meilleurs souvenirs et la certitude d'un second échec du président Giraud.

» Ces deux destitutions et ce déplacement peuvent, à un certain point de vue, être expliqués, mais ce qui est incompréhensible, et ce qui montre à quel degré peut être poussée la vengeance républicaine, c'est le changement du secrétaire général, nommé sous-préfet de Nantua.

» M. Caillat, entré dans l'administration au 24 mai, ne s'est jamais occupé de politique : c'était un administrateur purement et simplement, mais aussi un administrateur sérieux, travailleur et très-intelligent.

» Aux yeux des républicains il avait le tort, sans doute, d'être catholique et d'aller souvent aux offices; mais il y a-t-il en cela motif de défaveur ?

» M. Caillat, qui est beau-frère de M. Durangel, laisse ici bien des amis, et tous les honnêtes gens regrettent son départ.

» Telle a été l'impartialité républicaine dans les Deux-Sèvres ! Et après tout, pouvait-on s'attendre à plus d'équité de la part de celui qui interrompit le cours de la justice et fit fermer les portes du tribunal de La Rochelle !

» M. Ricard a sacrifié nos administrateurs : c'était son droit; mais notre droit à nous est de juger ses actes.

» Tous les conservateurs des Deux-Sèvres sont unanimes pour blâmer de telles mesures !

#### ENQUÊTE SUR LE CLERGÉ.

Le Journal de Rennes publie la piquante réflexion suivante, sur un des commissaires chargés de faire une enquête sur l'élection de M. de Mun :

« MM. Bethmont, Turquet, Le Pomellec et Tiersot, chargés de faire une enquête sur l'élection de M. de Mun, ont quitté Paris et se rendent à Pontivy pour recueillir les dépositions des électeurs. »

Souvent, tandis qu'il s'associait à l'un de leurs jeux bruyants, la bonne Anglaise le regardait avec tristesse, songeant à la tendre mère qu'il avait perdue.

Un jour d'été, les enfants, après avoir couru sur la colline, étaient rentrés au logis, fatigués par la chaleur.

Mathias, qui était le plus faible, fut placé sur le lit de la châtelaine et s'endormit.

Un profond silence régnait dans la maison; le maître était encore absent, et sa douce femme, si souvent délaissée, était assise à sa fenêtre, contemplant la fraîche verdure de la plaine et les vagues azurées de la mer.

Tout-à-coup elle aperçut deux personnes qui montaient lentement à pied la pointe du rocher : tantôt elles se dessinaient sur le sol nu, et tantôt elles disparaissaient derrière les massifs d'arbustes.

C'était un paysan avec sa longue tunique, conduisant une femme à laquelle il donnait un appui affectueux.

A mesure qu'ils approchaient, la châtelaine croyait les reconnaître.

Elle ouvrit la fenêtre pour les mieux voir, et s'écria :

Est-il possible ? Oui, voilà Maddis, et voilà le chien de Jean ! Et cette femme ! Ô Dieu... je ne me trompe pas ! c'est elle !

La généreuse Anglaise descendit rapidement l'es-

« Il y a quelques années, en 1869 et en 1870, M. Le Pomellec visitait tous les presbytères de son arrondissement pour obtenir l'appui des voix et de l'influence du clergé dans son élection. »

» Ce que M. Le Pomellec trouvait bon pour lui-même, lorsqu'il espérait cet appui, il le trouve mauvais aujourd'hui.

» Il est assez piquant de voir M. Le Pomellec commissaire dans l'enquête sur l'élection de M. de Mun. »

Dans la 4<sup>e</sup> séance générale du Congrès des comités catholiques de France, les œuvres de Mgr Lavigerie, en Algérie, ont été l'objet d'un compte rendu détaillé fait par le R. P. Chalmeton.

Mgr Lavigerie, aux soins duquel un grand nombre d'indigènes sont confiés, s'est entouré dans sa tâche d'environ 200 prêtres, frères ou sœurs. 29 établissements ont été fondés pour l'éducation chrétienne des Arabes. Plusieurs centaines d'enfants mahométants ont reçu le baptême.

Deux villages exclusivement chrétiens ont été créés, dont les habitants sont tous naturalisés Français. Ceux-ci sont devenus les auxiliaires de la colonie, au lieu d'en être les ennemis comme leurs compatriotes. Dans ces villages, les enfants naissent aujourd'hui chrétiens et Français.

Un certain nombre d'indigènes sont devenus frères ou sœurs de la mission d'Afrique. Un certain nombre aussi ont la vocation de l'apostolat. 72 ont été placés dans un établissement spécial transféré en France, dans l'Aveyron, où ils vivent au milieu de populations chrétiennes; ils forment un petit séminaire uniquement composé de Kabyles et d'Arabes.

D'autres établissements sont fondés au milieu des tribus infidèles, dans le Sahara et la Tunisie; on commence par soigner les malades et enseigner les petits enfants, comme faisaient les apôtres : curate, docete, et l'on gagne par là la confiance des Arabes; c'est le meilleur moyen de les convertir et de les civiliser.

#### NOUVELLES D'ALGÉRIE.

La dépêche suivante a été adressée au général commandant la division d'Oran, et au général Abdelal, chargé de l'expédition des affaires, à Constantine, en l'absence du général Carteret :

« J'ai résumé dans la note ci-après les nouvelles qui me sont parvenues de Biskra, et je vous prie de communiquer cette note aux autorités civiles et aux journaux. »

» Depuis le combat du 11, les insurgés d'El-Amri n'étaient plus sortis de l'oasis, que la colonne du général Carteret observe, lorsque le 14, à cinq heures du soir, profitant d'une tempête épouvantable qui soulevait des nuages de poussière, ils se sont portés sur le camp; nos troupes abritées par des retranchements, ont repoussé toutes les attaques jusqu'à dix heures du soir; l'ennemi s'est alors retiré et le calme s'est rétabli. L'attitude des populations du Zab-Cher-

calier, et, en entrant dans la salle des gens de service, elle vit Rose qui, dans l'excès de ses émotions, s'était laissé tomber entre les bras de Tina.

— Madame, Madame, s'écria la jeune juive en apercevant sa bienfaitrice et en s'élançant d'un bond impétueux vers elle; mon enfant, mon Mathias, montrez-le moi !... Vous ne répondez pas, reprit-elle après une minute d'attente, tandis que les larmes inondaient ses joues; il est mort ! il est mort ! Ô Dieu du ciel ! pourquoi m'avez-vous conservé la vie ?

— Mathias vit, répondit la châtelaine. Donnez-moi le bras, venez avec moi.

Mais Rose, la repoussant par une sorte de mouvement convulsif, s'élança au haut de l'escalier et se précipita vers la chambre qui renfermait son unique trésor.

A la porte de cette chambre, elle trembla soudain de telle sorte que ceux qui la suivaient furent obligés de la soutenir.

Puis la porte fut ouverte, le rideau du lit écarté. Rose s'arrêta immobile, silencieuse devant son chérubin endormi, fixa sur lui un regard avide, comme si par hasard elle aspirait une joie infinie, comme si elle craignait encore d'être le jouet d'une illusion que le moindre mouvement eût fait disparaître.

La châtelaine prit la main de l'enfant, qui se tourna dans son lit, ouvrit les yeux et étendit les

bras vers la jeune juive en murmurant : — Maminka ! Maminka ! (Ma petite mère ! Ma petite mère !)

Nous n'essayerons pas de dire les ardentes émotions de la pauvre juive, le sentiment de reconnaissance avec lequel elle serra sur son cœur sa noble bienfaitrice, et le sentiment de douleur qui le suivit au souvenir de la mort de son mari.

Son histoire n'était pas longue à raconter.

Le neuvième jour, après avoir encore épuisé le misérable aliment conquis par la pêche du phoque, au moment où les malheureux voyageurs ne pouvaient plus garder aucun espoir de salut, leur banc de glace avait été entraîné près de la côte de Finlande.

De là on les avait aperçus, de là étaient venus des hommes courageux qui les enlevèrent à une mort certaine.

— Le Seigneur, ajouta Rose, a voulu me laisser un amer souvenir de ces jours de détresse. Mon mari se raviva en apprenant qu'il était sauvé, mais deux jours après il expira.

Dès que le temps l'avait permis, Rose s'était embarquée avec les deux paysans dans un bateau de pêcheur qui, en quelques heures, l'avait ramenée à travers ce golfe où elle avait tant souffert.

— Ah ! dit le vieux Maddis, qui avait monté l'escalier et qui essayait des larmes dans ses yeux, je suis content de la revoir près de son enfant. Si

#### Etranger.

##### TURQUIE.

On télégraphie de Castelnuovo au Journal de Genève :

« Après quatre jours de combat, qui se sont terminés par un assaut à l'arme blanche, les Turcs ont battu en retraite sur Gasko, abandonnant une partie du convoi destiné au ravitaillement de Niksich, et laissant l'autre partie dans la place forte de Presjeka; dix-huit cents Turcs ont été mis hors de combat, tant blessés que tués. Il y a eu trois cents têtes coupées. Les insurgés ont perdu cent cinquante hommes environ. »

» Ce qui explique un si énorme écart, c'est que les insurgés avaient barricadé les hauteurs commandant le passage. Les insurgés étaient sept mille. Les Turcs comptaient vingt-trois bataillons, environ dix mille hommes. »

Ragnse, 23 avril, soir.

Le *Pedne* annonce qu'hier, à Bitelica, près de Koritzo, s'est livré un grand combat. Les insurgés sortis de Kerstoz ont attaqué les Turcs, qui ont été défaits.

Le même journal, le *Pedne*, repousse les assertions des journaux qui prétendent que le Monténégro agit dans son propre intérêt et pour son agrandissement, tandis qu'il désire seulement l'émancipation de l'Herzégovine. Il promet de publier des documents qui démontrent la vérité de cette affirmation.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### LES OBSÈQUES DE M. CESBRON.

Samedi matin, dès l'aube du jour, la chambre du vénérable curé de Saint-Pierre avait été transformée en chapelle ardente, et son corps, déposé sur son lit, revêtu de ses habits sacerdotaux, n'a cessé de recevoir la visite d'une foule nombreuse et recueillie qui venait prier à son intention.

Cet empressement des fidèles ne s'est pas démenti un seul instant, et a été le même jusqu'au moment où le corps a été enlevé du presbytère.

Hier mardi, avant neuf heures du matin, l'église était complètement pleine; la place Saint-Pierre et les rues adjacentes étaient également envahies. L'autorité a dû faire évacuer toutes les places réservées aux fonctionnaires.

Après les prières de la levée du corps, suivant les prescriptions liturgiques qui

veulent que le curé traverse une dernière fois sa paroisse, le cortège s'est dirigé vers l'église en suivant la rue Haute-Saint-Pierre, la rue du Palais-de-Justice, le quai de Lamoignon et la rue de la Tonnelles.

Le défilé commençait par les petites filles des écoles de la paroisse, les enfants de l'école de la Noue, les élèves des Frères de la doctrine chrétienne. Outre les ecclésiastiques du diocèse était venu rendre les derniers devoirs à un collègue et ami cher à tous et beaucoup se sont fait excuser, retenus chez eux par la solennité de la Saint-Marc.

Mgr Chesneau officiait, assisté de diacres et de sous-diacres.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Blanc, sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, M. Mordret, président du tribunal civil, M. Thoreau, président du tribunal de commerce, et M. le colonel Jacquemin, commandant de place. M. le général Jacquemin absent de Saumur, n'a pu assister à cette cérémonie.

L'un des cordons avait été offert au maire de notre ville, mais le chef de la municipalité a cru devoir refuser en raison de son deuil. Cependant, il s'était mis gracieusement à la disposition du clergé, si son concours eût été nécessaire.

La famille marchait immédiatement après le corbillard; les frères et neveux de M. Cesbron étaient conduits par MM. Boyer Branchereau, vicaires à Saint-Pierre; ses sœurs et nièces, par M<sup>me</sup> la supérieure et des dames religieuses de la Charité de Saumur.

Au premier rang, derrière les parents, M. Cesbron, marchaient en tête M. Lecocq, maire de Saumur, et M. le président du conseil de fabrique assisté de tous les membres.

Parmi les invités qui suivaient, on remarquait M. le procureur de la République, son substitut, M. Paul Ratouis, président de la commission de l'Hospice général, MM. les administrateurs de nos établissements hospitaliers et du Bureau de bienfaisance, MM. les membres de la société de Saint-Vincent-de-Paul, MM. les juges au tribunal civil et au tribunal de commerce, MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie, M. le principal du collège de Saumur et plusieurs de ses professeurs, M. le directeur de l'École mutuelle, le directeur et le personnel de l'administration des contributions indirectes, enfin beaucoup de fonctionnaires de divers services et un grand concours de paroissiens de Saint-Pierre et des habitants de notre ville. La présence de M. Lecocq a été d'autant plus remarquable qu'il n'était accompagné d'aucun de ses collègues ni d'aucun des membres du conseil municipal.

La commission de l'Hospice avait envoyé des délégués, enfants et vieillards, qui s'occupaient particulièrement de l'administration des contributions indirectes, et dont ils déplorent la perte.

Le cortège des dames n'était pas moins étendu; la communauté de la Salle-de-Hiers avait soixante de ses religieuses pour accompagner les restes mortels de son curé, qu'elles considéraient comme leur bien-aimé.

elle est juive de naissance, elle devrait être chrétienne, et je ne suis pas sûr qu'au fond du cœur elle ne le soit pas.

Nous ne pouvons affirmer que le bon Madis se trompât point dans cette dernière assertion; mais ce qui est certain, c'est que Rose resta dans la maison de la châtelaine, et qu'une quinzaine de jours après son retour, son enfant fut baptisé dans l'église du village.

(Magasin pittoresque.)

Les journaux de Vienne annoncent la mort de Neruda, le musicien tchèque qui inventa, ou peut-être, plus exactement, à la mode la polka.

Neruda s'était retiré depuis quelques années à la campagne, aux environs de Prague, avec sa femme. Tous deux ont été assassinés par des voleurs.

Ce fut à Prague, en 1835, que, pour la première fois, Neruda produisit la polka. Elle obtint le plus grand succès à Paris. Quelques années après, Raab dansa la polka sur le théâtre de l'Odéon, à Paris.

Cette danse devint rapidement à la mode.

elle est juive de naissance, elle devrait être chrétienne, et je ne suis pas sûr qu'au fond du cœur elle ne le soit pas.

Nous ne pouvons affirmer que le bon Madis se trompât point dans cette dernière assertion; mais ce qui est certain, c'est que Rose resta dans la maison de la châtelaine, et qu'une quinzaine de jours après son retour, son enfant fut baptisé dans l'église du village.

Ces dames avaient vu se joindre à elles les religieuses de Sainte-Anne, les dames de la Retraite, les dames de Saint-Annes de la Retraite, les dames de la Pommeraye, celles des religieuses de la Pommeraye, celles de Saint-François et les membres de toutes les œuvres pies de notre ville.

Sur tout le parcours, la population s'était portée avec le plus grand empressement, et donnait les marques les plus vives de respect et de sympathie pour le prêtre que la ville perdait.

Mgr Chesneau, du reste, s'est fait l'interprète de ces sentiments dans une courte allocution qu'il a prononcée à la fin de la messe, avant l'absoute.

Vous avez voulu, a-t-il dit, que la paroisse et la ville eussent un interprète des sentiments qui vous réunissent autour de ce cercueil, et vous avez fait appel à mon ancienne amitié. Je crains que mon courage et mes forces ne répondent pas à vos légitimes desirs; cependant, c'est un devoir pour moi, et je ne puis m'y refuser.

Toutefois, avant de vous parler de celui que vous pleurez, permettez-moi de vous remercier de ce concours général, de cet empressement de toutes les classes de la société et de toutes les autorités.

Mgr Chesneau trouve en cette circonstance une nouvelle preuve de l'esprit élevé et généreux de cette ville qui sait toujours reconnaître les grandes institutions et les vrais mérites. C'est, a-t-il dit, au prêtre méritant que Saumur rend hommage.

Mgr Chesneau a rappelé que M. Cesbron était prêtre avant tout, ne se mêlant nullement des affaires temporelles pour ne s'occuper que des âmes. Il ne refusa son concours à aucune œuvre de charité et de dévouement. Certes, avec les années, il eût acquis une bien plus grande influence. Mais le temps a manqué pour qu'il fût apprécié à sa juste valeur.

Ceux qui l'ont connu dans l'intimité savent combien il y avait en lui de ressources et de facultés pour le bien. Il brillait autant par son intelligence que par la solidité de son instruction, par sa grande droiture de jugement que par une profonde sagesse pratique.

Tous ces avantages avaient développé les qualités de son caractère: une excessive modestie, une grande réserve, beaucoup de défiance de lui-même et une fermeté admirable. Ne pas unir le bien avec le mal, les ténèbres avec la lumière, le vice avec la vertu, l'erreur et le mensonge, en un mot ne pas transiger avec les principes, mais pratiquer la conciliation avec les hommes, telle était sa devise.

Mgr Chesneau a démontré ensuite que M. Cesbron avait non-seulement les qualités de l'intelligence et du caractère, mais encore celles du cœur, qui complètent l'homme. M. Cesbron, tout le monde se plaît à le reconnaître du reste, était affectueux, d'un accueil toujours agréable, aimant tous ceux qui l'approchaient, ses amis, ses confrères, les pauvres, et toute sa paroisse, et c'est cette heureuse disposition naturelle qui a le plus contribué au développement rapide de la maladie qui l'a enlevé si promptement. Ne pouvant se séparer ni des sœurs de la Charité du Sacré-Cœur qu'il avait longtemps dirigées, ni de ses paroissiens auxquels il portait un véritable intérêt, il avait succombé à cette double charge, trop lourde pour ses forces.

Il y a trois semaines, — nous a dit Mgr Chesneau, — M. Cesbron, accablé par la maladie, hésitait encore: entre sa communauté et sa paroisse, que devait-il sacrifier? Il ne put jamais se décider. Mais déjà la mort avait marqué sa victime!

Le jour de la Résurrection, au lieu de

distribuer lui-même la Pâque à son troupeau, le pasteur se traîna pour la dernière fois à son église, et il reçut la communion des mains d'une de ses amis et collaborateurs que dans ses derniers moments il aimait à appeler ses enfants.

Une crise rapide et plus grave se manifesta. Quelques jours encore, et son âme nous quittait pour la vie qui ne peut plus finir.

M. Cesbron, — a dit en terminant le représentant de notre Evêque, — laissé un nom honoré, bien digne de figurer sur la liste des hommes supérieurs qui ont occupé avec éclat, dans le passé, la cure de Saint-Pierre, et dont le souvenir ne se perd point, malgré les années qui nous séparent d'eux.

Les paroles de Mgr Chesneau ont ému tous les cœurs et trouvé un écho sympathique dans la nombreuse assistance.

Après l'absoute, le convoi s'est remis en marche par la rue Dacier et la rue d'Orléans, dans le même ordre que pour la levée du corps. Arrivé à la limite de la commune, au bureau d'octroi du Pont-Fouchard, le clergé a récité les dernières prières, et le corps s'est éloigné pour toujours de la cité que M. Cesbron a évangélisé pendant un trop court espace de temps.

Plusieurs voitures de deuil, renfermant les parents du regretté curé, ses amis, et des sœurs de la Charité, ont accompagné la dépouille mortelle jusqu'à la Salle-de-Vihiers, lieu que M. Cesbron avait désigné pour sa sépulture.

Hier mardi, à 2 heures, le Conseil général de Maine-et-Loire a ouvert sa session en séance publique, sous la présidence de M. le comte de Civrac. Deux ou trois conseillers seulement étaient absents.

Dans cette première et très-courte séance, le Conseil, à l'unanimité, a émis le vœu que la pêche de nuit à la seine traînante continuât d'être tolérée pour la présente campagne aux mêmes conditions que les années précédentes. Le vœu sera transmis d'urgence par le télégraphe à M. le ministre des travaux publics.

A 2 heures 1/2, le Conseil général s'est retiré dans ses commissions, et la deuxième séance publique a été indiquée pour quatre heures.

(Union de l'Ouest.)

Les jeunes soldats de la classe 1874 (2<sup>e</sup> portion) quitteront leurs régiments à partir de lundi prochain, 4<sup>er</sup> mai.

Afin d'éviter l'encombrement dans les gares, le désarmement de ces jeunes soldats se fera pendant les journées du 1<sup>er</sup>, du 2 et du 3 mai, jour où ils devront être, en totalité, renvoyés dans leurs foyers.

Il est probable qu'un second appel des hommes de l'armée territoriale aura lieu vers le mois d'août prochain.

Cette réunion sera consacrée à la remise des livrets qui pourront être préparés d'ici à cette époque.

On lit dans l'Union de Nantes :

« La division Lepoitevin de la Croix, du 14<sup>e</sup> corps, qui se trouve en ce moment à Paris, doit se transporter à Nantes et départements voisins dans les premiers jours de mai.

« Quand nos casernes de cavalerie seront terminées, nous recevrons les 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> régiments de dragons. »

Nous empruntons à l'Echo de Châtellerauld la description suivante du char de la

ville, qui obtint un si réel succès à la dernière cavalcade :

« Qu'il nous soit permis de faire la description de ce char, travail d'artiste exécuté sans hésitation par un habile contrôleur principal de la manufacture d'armes.

» Le soubassement était orné de larges lames de sabres d'infanterie, ancien modèle. Ses panneaux latéraux étaient garnis d'une série de baguettes symétriquement placées, le centre orné de deux rosaces de pièces de hausse.

» Aux quatre angles des panneaux existaient quatre soleils de cuirasse. Les parties antérieure et postérieure du char étaient décorées par deux tableaux représentant deux magnifiques rosaces, ornées elles-mêmes de croisiers de sabres d'infanterie et d'une série de pièces du système.

» Les angles à pan coupé étaient garnis chacun d'une cuirasse, de sabres de cavalerie, d'infanterie, de canons de mousquetons et surmontés d'une lance avec son drapeau. Aux quatre angles de chaque tableau figuraient des soleils de cuirasse.

» Le corps du char, en forme de dôme, était composé de trente fusils montés avec sabres et baïonnettes et entremêlés de cent vingt canons de fusil; d'une garniture autour en forme de dentelle et formée de cent cinquante boîtes de culasses. Une guirlande de chaînes d'épaulettes de cuirasse, en cuivre, reliait les fusils à hauteur des sabres-baïonnettes.

» Le dessus du dôme se terminait par quarante lances avec leurs drapeaux. Un drapeau aux couleurs nationales, au centre, terminait la flèche.

» Ce char, décoré des armes de la ville et d'arabesques artistement peintes, était admiré de tous comme un chef-d'œuvre, une merveille de précision et de légèreté. »

**ABATTOIR.**

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 25 mars au 21 avril.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VRAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.						
<b>BOUCHERS</b>									
<b>MM.</b>									
1	Blémond	5	3	»	»	8	18	22	46
2	Tessier	2	5	»	3	»	5	45	21
3	Touchet	»	»	4	1	»	19	»	16
4	Bertran	»	»	»	»	»	8	2	3
5	Goblet	»	»	»	»	»	»	»	»
6	V. Renard	»	»	»	1	7	»	12	2
7	Boulin (1)	4	1	»	7	33	8	63	5
8	Laigle	»	»	»	»	»	»	17	»
9	Prouteau	»	»	»	3	»	»	13	»
10	Chalot	1	2	»	5	4	»	12	53
11	Pallu	»	1	»	1	6	1	5	34
12	Groléau	»	»	»	»	»	3	»	13
<b>PORCES.</b>									
<b>CHARCUTIERS.</b>									
<b>MM.</b>									
1	Dutoir	»	»	»	»	»	»	»	7
2	Baudouin	»	»	»	»	»	»	»	1
3	Baudouin-R.	»	»	»	»	»	»	»	6
4	Brunet	»	»	»	»	»	»	»	1
5	Vilgrain	»	»	»	»	»	»	»	8
6	Sanson	»	»	»	»	»	»	»	1
7	Sève	»	»	»	»	»	»	»	4
8	Moreau	»	»	»	»	»	»	»	3
9	Cornilleau	»	»	»	»	»	»	»	2
10	Rousse	»	»	»	»	»	»	»	3
11	Cupit	»	»	»	»	»	»	»	2
12	Goblet	»	»	»	»	»	»	»	4
13	Beziau	»	»	»	»	»	»	»	4

(1) Une vache refusée et reconnue malsaine, et conduite à l'usine.

**Faits divers.**

La souscription nationale faite pour venir en aide aux familles de Sivel et de Crocé-

Spinelli, a produit 99,992 fr. Voici comment la somme a été employée.

La petite Sivel s'est vu constituer une rente viagère de 4,500 fr. De plus, on lui assure à sa majorité une dot de 40,000 fr. Le père de Crocé-Spinelli à 2,500 fr. de rente viagère. Le père et la mère de Sivel, 300 fr. de rente viagère. Tous deux sont octogénaires.

Enfin, M<sup>me</sup> Poitevin, la belle-mère de Sivel, à 4,200 fr. de rente viagère.

M. Louis-Adolphe de Milly, un des plus grands industriels du département de la Seine, inventeur de la bougie de l'Etoile, vient de mourir, à l'âge de 76 ans, dans son hôtel de la rue de Calais, à Paris.

Il laisse après lui trois filles, dont l'une est mariée au général Clinchant.

Le Journal de Roubaix raconte que le tème d'un ouvrier demeurant à l'Epeule, rue des Vélocipèdes, a mis au monde deux enfants du sexe féminin ne formant qu'un seul corps, ayant quatre bras, quatre jambes, deux têtes soudées ensemble par un seul visage avec quatre oreilles.

Ce nouveau-né étrange a vécu quelques minutes.

On écrit de Montélimart, 22 avril :

« Hier, un violent orage s'est abattu sur notre campagne. Les deux petites filles du sieur Roustan, cultivateur à Portes, étaient occupées à ramasser de l'herbe pour leurs bestiaux, à quelques mètres de l'habitation de leur père, lorsque la foudre tombant sur la ferme les a renversées sur le sol; l'aînée a été tuée, la plus jeune est restée plusieurs heures sans connaissance; ce n'est qu'à force de soins qu'on est parvenu à la rappeler à la vie. »

**Dernières Nouvelles.**

L'Agence russe publie la dépêche suivante:

« Saint-Petersbourg, 25 avril.

» Les déclarations de l'Allemagne, de la France, de l'Autriche et de l'Italie à Constantinople ont été très-catégoriques.

» Sur les déclarations de l'Angleterre, nous n'avons pas encore ici de renseignements; mais comme il s'agit de la paix générale, le sens de ces déclarations ne nous paraît pas douteux.

» C'est surtout le langage tenu de Vienne qui a été explicite.

» Par suite de ces communes remontrances des cabinets, la Porte a déclaré n'avoir aucune intention d'attaquer le Monténégro.

En même temps, l'Agence Havas reçoit ce qui suit de la capitale de l'empire ottoman :

« Constantinople, 25 avril.

» Tous les représentants des grandes puissances ont conseillé à la Porte de ne rien entreprendre contre le Monténégro, promettant d'employer leurs efforts à obtenir la pacification de l'insurrection. La Porte a pris acte de ces promesses, mais elle est décidée à ne pas discontinuer ses préparatifs militaires. »

Il y a bien une nuance dans la rédaction de ces deux dépêches, mais elle s'explique par la diversité des provenances.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ NOËL ET DARNAUT.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 24 avril 1876, enregistré, la société Noël et Darnaut, marchands de vins en gros, associés, dont le siège social est à Saint-Hilaire-Saint-Florent, a été déclarée en état de faillite ouverte, du 1<sup>er</sup> avril, même mois.

M. Charles Jagot, négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire, et M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite.

Le greffier, L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DARNAUT.

Aux termes d'un jugement rendu

par le tribunal de commerce de Saumur, le 24 avril 1876, enregistré, le sieur Darnaut, marchand de vins en gros à Saint-Hilaire-Saint-Florent, a été déclaré en état de faillite ouverte, au 1<sup>er</sup> avril, même mois.

M. Charles Jagot, négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire, et M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite.

Le greffier, L. BONNEAU.

Maison centrale de Fontevault.

**ADJUDICATION DE FROMENT ET SEIGLE**

Le samedi 6 mai 1876, à une heure après midi, il sera procédé, à la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adju-

dication de froment, en trois lots de 70,000 kilogrammes chacun, et à l'adjudication de seigle, en trois lots de 38,000 kilogrammes chacun.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, soit à la Sous-Préfecture de Saumur, soit à l'Economat de la Maison centrale. (158)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON**

Sise à Saumur, rue de la Fidélité, n° 7.

Comprenant : cinq pièces et un cabinet, grenier et mansardes; Cave voûtée, cour, cuisine; Entrée de porte cochère. S'adresser à la maison ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (146)

**A LOUER**

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

1<sup>o</sup> PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, composée de : au rez-de-chaussée, salon, chambre à coucher et cabinet; au premier étage, une autre chambre, cabinet, cuisine; greniers, cave et jardin.

Entrées rue Haute-Saint-Pierre et montée de la Retraite.

2<sup>o</sup> Rue du Pavillon, DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée, grenier, cave et cour.

3<sup>o</sup> Au Champ-de-Foire, REMISE, ECURIE et GRENIER.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise. (53)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

**BAINS PUBLICS**

**SAISON D'ÉTÉ.**

Traitements hydrothérapiques, tous les jours.

Les cachets pour bains sont toujours délivrés de cinq heures et demie du matin à dix heures du soir.

Les dimanches et jours de fête, le bureau fermé le soir à six heures.

**PRAIRIE AU VERT POUR CHEVAUX**

L'herbage de la prairie des Huraudières, près le Bray, commune de Saumur, OUVRIRA LE 1<sup>er</sup> MAI.

On paiera un franc par jour. S'adresser à M. BOUCHÉ, hôtel de la Boule-d'Or, et à M. FOUCHER, aux Huraudières. (171)

# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

## SAUMUR

Les plus Vastes Magasins, et reconnus, depuis leur création  
**POUR VENDRE LE MEILLEUR MARCHÉ DE LA VILLE**

### ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE NOUVEAUTÉS POUR ROBES

Mohairs, toutes nuances, depuis. . . . .	50 c.	Diagonales tramées, pure laine, depuis. . . . .	80 c.
Epinglines, — — — — —	75	Carreaux et rayures, pour jupons. . . . .	50

## SOIERIES, CHALES ET CONFECTIONS DE DAMES

Deux grandes affaires en Soieries noires nous permettent d'offrir cette saison

Le Cachemire de soie noire, garanti à l'usage :

**4 fr. 90 c.**

Valeur réelle :

**6 fr. 50 c.**

Le Drap du Palais, soie noire, tout ce qui se fait de plus beau

**6 fr. 90 c.**

Valeur réelle :

**10 fr. 50 c.**

### TOILES FIL, BLANC DE COTON, AMEUBLEMENT

Toiles d'Asie, Cretonnes rayées pour Chemises et pour Robes :

Bonne qualité, très-bon teint . . . . .	35 c.	Qualité extra, largeur : 80 centimètres . . . . .	75 c.
Qualité supérieure. . . . .	50		

## INAUGURATION DE LA NOUVELLE GALERIE

Spécialement destinée à la vente de la Confection pour Hommes

Choix considérable de vêtements haute nouveauté, pouvant rivaliser avec ce que les tailleurs font de plus élégant, de plus riche et de plus solide.

### DEUX NOUVEAUX RAYONS

#### CHAPEAUX POUR HOMMES.

Très-grand assortiment de Casquettes, Chapeaux de feutre mou, Chapeaux feutre nouveauté, Chapeaux de paille, Latanier, Panama, Manille, vendus moitié meilleur marché que dans les spécialités :

Feutre mou, qualité ordinaire. . . . .	2 fr. 45
— extra-fin . . . . .	5 70
Feutre haute nouveauté, qualité ordinaire. . . . .	4 50
— extra. . . . .	8 et 12 fr.
Casquettes en tous genres, Casquettes uniforme Saint-Louis.	

#### PARAPLUIES ET EN-CAS.

Création nouvelle, moitié meilleur marché que dans les spécialités :

Parapluies pour dames, taffetas souple . . . . .	5 fr. 90
— soie forte . . . . .	7 90
— serge cuit, très-belle qualité. . . . .	10 75
En-Cas, taffetas souple, monture acier. . . . .	2 95
— — cuit fort . . . . .	4 90
— lavantine extra. . . . .	7 75

Tous les manches, avec garnitures bijouterie, sont inoxydables.  
 Saumur, imprimerie P. GODIN.